

A la même page, on donne les chiffres qui montrent que, selon les estimations, les élections coûtent environ 13 millions de dollars au Trésor et que «la dernière élection aura coûté au total environ 32 millions de dollars au Canada.» Monsieur l'Orateur, on ne trouve pas 32 millions de dollars sous le pas d'un cheval. Cette déclaration réfute certains arguments selon lesquels il n'est pas nécessaire de contrôler les dépenses électorales. En 15 ans, j'ai participé à cinq ou six élections. En fait, il y en avait à peu près chaque année. Ces 13 millions de dollars constituent une dépense publique fixe et je crois que cela montre qu'il va falloir faire quelque chose au sujet des dépenses électorales non seulement du point de vue du candidat, mais aussi de celui des partis politiques. Dans une certaine mesure, ce qui importe le plus aux yeux du public, ce sont les 13 millions que coûtent des élections générales au Trésor.

Monsieur l'Orateur, il aurait fallu penser à l'établissement de listes électorales permanentes dans ce bill. Je suis certain que tout le monde est d'accord pour dire que le gouvernement n'a pas déclenché d'élections en juillet parce qu'il savait qu'il serait impossible, même avec les dépenses que le gouvernement fait lui-même, de mettre sur pied un système efficace pendant les vacances. Il en aurait été ainsi du point de vue des partis politiques et les agents électoraux de chaque région auraient eu beaucoup de difficulté à faire fonctionner le système. Selon moi, une élection en juillet aurait été une catastrophe. Je me souviens d'une élection en août et de toute la confusion au moment de l'énumération. On avait une liste un jour mais, au moment où on téléphonait aux gens, un tiers d'entre eux était en vacances et l'autre tiers s'apprêtait à partir. Nous devrions envisager l'établissement d'une liste permanente des électeurs pour essayer de réduire les dépenses électorales.

De toute évidence, il faut exercer un contrôle sur les partis politiques. Ce n'est qu'une conjecture mais je dirais que la nomination d'un candidat dans ma circonscription récemment a coûté aussi cher sinon plus, en publicité à la radio et dans les journaux, que tout ce que je pourrais dépenser pour une élection générale. Je doute beaucoup d'ailleurs qu'il se soit agi de son propre argent; il était cependant intéressant de voir qu'un des candidats en parlait comme de son «congrès de nomination»—ce n'était plus un congrès libéral, c'était le sien. Je crois qu'il a reçu d'Ottawa une importante somme d'argent qu'il a utilisée à cette fin.

Une voix: Une subvention du programme d'initiatives locales.

M. Peters: Je pense que c'est un aspect du problème. Si nous devons nous abstenir de contrôler les contributions aux partis politiques, il ne sert pas à grand-chose d'imposer un contrôle sur les dépenses faites au nom d'une personne.

Monsieur l'Orateur, je peux dire à la Chambre, en toute franchise, combien mon élection a coûté car nous avons dû trouver les fonds. Je puis aussi préciser que le Nouveau parti démocratique fait les choses différemment des autres partis en ce sens que 20 p. 100 du budget consacré aux dépenses électorales va à notre siège provincial. Il est alors réparti d'une certaine manière dans d'autres circonscriptions et ainsi pour chaque millier de dollars soustraits, 20 p. 100 soit 200 dollars vont au siège provincial. Plus vous recueillez d'argent, plus le siège provincial en obtient. Bien entendu, ce régime présente aussi certains inconvénients.

[M. Peters.]

Sachant exactement combien d'argent on a recueilli et combien on en a dépensé dans ma circonscription, j'ignore toujours au juste combien le parti aura contribué à mon élection grâce à la publicité dans les journaux nationaux, aux efforts faits tout simplement en accordant le dépôt de \$200 dans certaines circonscriptions où il est difficile de trouver un candidat ayant personnellement \$200. J'ignore quels avantages j'en aurai retiré dans les circonstances, mais il y en a. Il y a des avantages et parfois des inconvénients aussi parce que tout ne se borne pas pour vous à une campagne locale, ce qui se passe ailleurs a de l'importance dans votre région.

A ce qu'il me semble, on en viendra plus rapidement à cette représentation honnête si on établit l'égalité sur la base du nombre des électeurs représentés, des honoraires versés par le gouvernement, de l'allocation concernant les dépenses à la télévision et à la radio et de certaines normes, de sorte que chacun participe également. Selon moi, ce ne sont pas alors les coffres du parti politique qui en bénéficieront, ce sera le candidat choisi selon le principe de dépense et de chance égales.

Monsieur l'Orateur, d'autres pays ont examiné cette question très soigneusement; ils ont constaté des lacunes et les ont corrigées. Si nous avions un gouvernement qui croyait vraiment à l'égalité, il tenterait de formuler la meilleure loi possible au lieu d'en proposer une qui peut lui rapporter un gain politique. Utiliser le titre du bill pour prétendre qu'il comporte une forme de contrôle des dépenses électorales est malhonnête. Ce n'est pas le sens du bill. Il établit certaines restrictions sur les dépenses des candidats, mais selon moi, il ne restreint pas les dépenses électorales et il ne fait rien pour corriger bon nombre d'abus inhérents au système actuel.

C'est une nouvelle mesure législative. Si le gouvernement le veut, il pourrait choisir les meilleurs articles des lois d'une extrémité à l'autre du pays et surprendre le peuple canadien en faisant actuellement ce qui sera vraisemblablement accompli dans 10 ou 15 ans. Le gouvernement apporte constamment des modifications, en arrivant toujours à quelque chose qui aurait du être présenté dans les premiers stades de la mesure législative. Monsieur l'Orateur, j'espère qu'un jour le gouvernement aura assez de cran pour imposer le genre de loi qui déplaira peut-être à certaines personnes dans ce pays, plus préoccupées de leurs intérêts particuliers, mais qui sera applaudie par tous ceux qui jugent d'une manière impartiale que c'est la meilleure loi possible pour le fonctionnement de notre régime démocratique au Canada.

L'hon. M. Drury: Le régime du Nouveau parti démocratique.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'il est 10 heures.

• (2200)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.